

Téléassistance

Système d'appel qui permet de demander une aide ou un secours de jour comme de nuit, dans les meilleurs délais.

Le Département des Yvelines travaille en partenariat avec la société Vitaris.

Public visé

- Personnes retraitées de plus de 60 ans ;
- Personnes handicapées (titulaires de la carte d'invalidité à 80%).

Modalités d'attribution

- Demandez et complétez un dossier au CCAS avec éventuellement le certificat médical.
- ou téléchargez directement le dossier de demande d'installation sur le site du Département des Yvelines

Conditions à remplir

- Critères d'âge ou de handicap ;
- Donner les coordonnées d'au moins une personne détenant les clés, habitant à proximité et acceptant d'intervenir dans un premier temps en cas d'incident.

Financement

Conseil départemental

Participation financière du bénéficiaire : abonnement mensuel de 5,41 euros

Délai

La mise en place de l'appareil s'effectue sous 8 jours en cas d'urgence.

Documents à fournir

- Justificatif d'identité et de domicile ;
- Si nécessaire, carte d'invalidité ;
- Un RIB.

Liens utiles

[Formulaire de demande d'installation/d'abonnement](#)

Contact

Agence Vitaris Yvelines

Burocampus

3 rue de Verdun

78950 NOISY-LE-ROY

teleassistance78@vitaris.fr

www.vitaris.fr